



PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion du 03 octobre 2014

Délibération PNMEPMO_2014_13

Approbation de l'ordre du jour

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33, R. 334-34 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté interpréfectoral 96-2013 modifiant l'arrêté interpréfectoral du 11 juillet 2013 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO_2013_04 relative à l'élection des membres du bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO_2013_06 relative à l'approbation des délégations de compétences du conseil de gestion au bureau du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Considérant que le quorum est atteint et que le bureau du conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le bureau du conseil de gestion approuve l'ordre du jour consacré aux points suivants :

- a) Approbation de l'ordre du jour
- b) Approbation des comptes-rendus du conseil du 07 avril et du 11 juillet 2014
- c) Demande d'avis adressée au Parc :
 - o demande d'Autorisation d'Occupation du Territoire du Domaine Public Maritime naturel en vue de réaliser une compagnie géotechnique dans le cadre du projet éolien au large du Tréport, par la société LEMDT,
- d) Point Natura 2000 en mer :
 - o état d'avancement de la convention Agence des aires marines protégées – Comité régional des pêches maritimes du Nord-Pas de Calais Picardie,

- o état d'avancement sur la convention Parc naturel marin / Syndicat mixte baie de Somme grand littoral picard (Site FR 2200346 « estuaires et littoral picard »),
- e) Point sur la RNN baie de Canche : étude « évaluation des interactions entre les activités de loisir et l'avifaune sur la partie maritime de la RNN baie de Canche » : Bilan et proposition de mesures. (intervenants : DREAL Nord Pas-de-Calais, DDTM Pas-de-Calais),
- f) Présentation de l'état d'avancement du programme d'orientations d'aménagement et de programmation pour le littoral, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (intervenant : service urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais / Boulogne Développement Côte d'Opale),
- g) Présentation de la stratégie de gestion du Domaine Public Maritime naturel du Pas-de-Calais (intervenant : DDTM Pas-de-Calais),
- h) Point sur l'état d'avancement des Plans d'Actions pour le Milieu Marin (PAMM), dans le cadre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM), (intervenant : DIRM Manche mer du Nord),
- i) Point sur l'actualisation des représentants du Conseil de gestion (arrêté interpréfectoral de nomination),
- j) Questions diverses.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le 03 octobre 2014,

Le président du conseil de gestion



Christian MANABLE